

Compte rendu de Conseil

Séance du 5 décembre 2020



L'an deux mil vingt, le 5 décembre, à 9 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni salle André Godier sous la présidence de monsieur Sébastien CLEMENCON, Maire

Présents : M CLEMENÇON Sébastien, Maire - Mme SAUNIER Françoise - M SEPTIER Jean-Luc – Mme LAFRAGETTE Sylvie – M PAUPERT Cyril – Mme VRINAT Céline – M PENEVEYRE Sylvain – Mme LE GALLO Lorelei – M BOITIER Daniel - Mme BUCHETON Dominique - M BERNARD Claude - M BERNARD Philippe – M FITY Sébastien - M HOGARD Stéphane - M RANCIER Sébastien - Mme ROBERT Nicole - Mme OÏ Christine - Mme PIFFAULT Sylvie, conseillers municipaux.

Excusé : Mr JOUANIQUE Thierry

Mme LE GALLO Lorelei est nommée Secrétaire de Séance.

RESTAURATION SCOLAIRE - RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que le marché de restauration scolaire conclu avec la Société Newrest CORALYS arrive à expiration le 31 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel à candidatures dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) pour les prestations ci-après : Gestion du restaurant scolaire, fourniture de denrées alimentaires et préparation sur place des repas et goûters pour les services scolaires et périscolaires de la commune de CHAULGNES.

La commune souhaite mettre en avant le rôle éducatif du restaurant scolaire :

- Apprendre les bonnes habitudes alimentaires,
- Faire prendre conscience à l'enfant de ce qu'il mange,
- Avoir une démarche de développement durable (produits de saison, circuits alimentaires de proximité...)

Elle souhaite également mettre en avant la qualité des produits utilisés avec le recours privilégié aux produits fermiers, aux produits locaux et aux produits issus de l'agriculture biologique.

Et dans les conditions suivantes :

- Le marché sera conclu pour une période d'un (1) an. Il sera renouvelable annuellement, au maximum deux (2) fois, par décision expresse de la personne responsable du marché.

- Les repas concernent :

- les enfants des classes maternelles
- les enfants des classes primaires
- pour les enseignants, le personnel municipal et des personnes extérieures sur le site du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation :

ANALYSE DES OFFRES

Au niveau des pièces reçues :

API RESTAURATION.....Dossier complet

SUD EST RESTAURATIONDossier complet

ELITE RESTAURATIONDossier complet

Critères d'attribution	Coefficient
Qualité des produits	30 %
Traçabilité des produits	10 %
Prix de la prestation	30%
Proposition de menus, animations	10 %
Références	10 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre a retenu l'offre de la société ELITE RESTAURATION.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : De retenir l'offre de la société ELITE RESTAURATION dont le siège social est à JOIGNY aux conditions fixées au marché ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ci-dessus ;

Article 3 : D'imputer le montant de la dépense correspondante aux budgets de chaque exercice concerné.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 023 Virement à la section d'investissement	0.00	3 000.00	0.00	0.00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00	3 000.00	0.00	0.00
R – 722 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	3 000.00
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	3 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	3 000.00	0.00	3 000.00
INVESTISSEMENT				
R – 021 Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	3 000.00
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	3 000.00
D – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	3 000.00	0.00	0.00
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	3 000.00	0.00	0.00
D – 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	4 000.00	0.00	0.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00	4 000.00	0.00	0.00
D – 2313 Constructions	4 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 000.00	0.00	0.00	3 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	4 000.00	7 000.00	0.00	3 000.00
TOTAL GENERAL		6 000.00		6 000.00

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R – 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00	918 000.00	0.00
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	918 000.00	0.00
D – 2313 Constructions	918 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	918 000.00	0.00	918 000.00	0.00
TOTAL GENERAL		- 918 000.00		- 918 000.00

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 3 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 17 voix POUR et 1 Abstention la proposition ci-dessus.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M CLEMENÇON Sébastien, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

Vu la délibération du conseil municipal du 09 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation,

Vu le courrier reçu du 03.12.2020 par lequel Madame Céline VRINAT fait part de sa démission de ses fonctions de membre élu du CCAS,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection du représentant remplaçant au conseil d'administration.

Une unique candidature a été présentée :

- Mme OÏ Christine

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

A été proclamée membre du conseil d'administration à 18 voix POUR :

- Mme OÏ Christine

POUR RAPPEL : la liste de ses six administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale représentant la commune de CHAULGNES :

- Mme SAUNIER Françoise

- Mme ROBERT Nicole

- Mme LAFRAGETTE Sylvie

- M PAUPERT Cyril

- Mme PIFFAULT Sylvie

- Mme OÏ Christine